

Transmis pour information aux honorables membres de la

- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Luxembourg, le 2 octobre 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

08 SEP. 2020

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 07 SEP. 2020

Personne en charge du dossier:

Pascal Thill
☎ 247 - 82955

SCL : PET 1584 – 1425 / nb

Objet : Pétition n° 1584 – Ons nei Heemecht / Mieux vivre au Luxembourg.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 15 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État sur la pétition n° 1584 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

**Prise de position de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État,
relative à la pétition n°1584**

Les dix principes énoncés dans la pétition se retrouvent dans l'action gouvernementale tant par la mise en œuvre du programme de coalition que par sa réactivité face aux situations imprévues telles que la crise sanitaire à peine vécue. Cette action s'inscrit dans un cadre plus ample à savoir la constitution de notre pays et les traités que le Luxembourg a ratifiés et qu'il respecte.